

Le conseil departemental a porter plainte contre moi

Par val31, le 25/04/2016 à 15:44

bonjour j ai une dettes a la caf de 5700e j ai rembourser 55 pour cents de cette dette j ai vu mon as qui ma conseiller de faire une lette de recours gracieux aupres du president du conseil departemental se que j ai fait pour essayer soi de reduire ma dette pour de l effacee j ai reçu la reponse me disant qu une procedur pour fraude etait engagee 4jours apres le comissariat m appel pour me dire de me rendre o comissaria pour la dettes de la caf je me suis rendu o comisariat et l inspecteur me dit que ce le conseil departemental qui a porter plainte mais j ai demander de quand etait cette plaine de novembre 2015 et ma dette de 2012 a 2013 pourtant la caf me retient tout les mois sur mes prestations l inspecteur ma dit qu il aller demander un papiers a l urssaf et me rappellerer pour m entendre je ne comprend rien puisque je rembourse depuis 2014 merci j aimerai avoir des conseil

Par amajuris, le 25/04/2016 à 15:47

bonjour,

le fait que vous remboursiez votre dette n'interdit pas à la CAF de déposer une plainte pour fraude.

salutations